

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical du 8 février 2024

Présents : Mesdames CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise; **Messieurs** BARDOT Claude, BATTEUX Bernard, BELLO Jean-Luc, BEYNEL Joël, CAPEL Gérard, CHIRIER Jean-Marc, DABERTRAND Jean, DAURAT Jean-Pierre, DAVID Jean-Pierre, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RATEAU Marc, REYNAL Michel, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Compte-rendu de la dernière séance
3. **ADMINISTRATION GENERALE - RH - COMMUNICATION**
 - a. Répartition des charges de secrétariat pour 2024
 - b. Médecine préventive
 - c. Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle 2024
 - d. Apprentissage 2024 - Campagne de recensement des besoins CNFPT
 - e. Projet de modification des statuts
4. **FINANCES**
 - a. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire
 - b. Répartition de la redevance de concession pour 2024
 - c. Répartition de la TICFE pour 2024
 - d. Complément Article 8 - Répartition
5. **ECLAIRAGE PUBLIC**
 - a. Point sur le programme Eclairons Demain 2023-2025
 - b. Demande d'aides Fonds Vert 2024
6. **ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION**
 - a. Programmes FACE 2024 - Commentaires
 - b. Modification de la délibération générale pour les actes de servitude
7. **TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE**
 - a. La rénovation énergétique des bâtiments
 - b. Proposition d'évolution du parc de bornes de recharge
 - c. Mise en place d'un nouveau marché de fourniture et pose IRVE
 - d. Groupement d'Achat Véhicules Electriques
8. **QUESTIONS DIVERSES**

Le mot du Président

Monsieur DUMOND procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint.

Il salue l'assemblée et remercie particulièrement les membres pour leur présence.

La réunion sera consacrée au débat d'orientation budgétaire obligatoire (DOB). La Fédération comptant plus de 3500 habitants, le DOB doit être présenté dans les 12 semaines le vote du budget primitif, soit le 4 avril.

L'ordonnance concernant les extensions n'est toujours pas prise. Ce qui est certain : les communes n'ont plus à participer financièrement aux coûts des travaux d'extension.

La Fédération règle toujours, comme par le passé, les extensions. Les communes sollicitent de plus en plus la FDEE19 pour des travaux de déplacement d'ouvrages qui engendrent systématiquement des devis de la part d'ENEDIS.

Il faut féliciter Georges SAULLE, vice-président en charge du Secteur d'Energie de Larche pour ses talents de trufficulteur car il a décroché la médaille d'or de la plus grosse truffe au 20^{ème} marché de Charrier-Ferrière.

Monsieur DUMOND excuse et explique l'absence d'un représentant de la Paierie départementale. En effet, plusieurs personnes sont en arrêt maladie.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Ali YACINE est désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée s'il y a des observations à émettre concernant le compte-rendu du Comité syndical du 7 décembre 2023. Ce compte-rendu a été envoyé avec les convocations.

Sans réponse, il proclame que le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur DUMOND passe à l'ordre du jour.

3) ADMINISTRATION GENERALE - RH - COMMUNICATION

a) Répartition des charges de secrétariat pour 2024

Monsieur DUMOND rappelle qu'il y en a encore des secteurs d'électrification qui sont gérés par leur propre secrétaire tandis que d'autres sont gérés au siège de la Fédération.

Il prend l'exemple de Mathilde JOUVE en charge du secrétariat de 8 secteurs : BMT, Haute-Vézère, Larche, Sainte-Féréole, Saint Privat, Seilhac, Tulle Nord et Tulle Sud. C'est la dernière arrivée à la Fédération, elle s'est vite adaptée aux tâches qui lui incombent et elle est très consciencieuse.

Le calcul tient compte de la longueur des lignes HTA/BT et du nombre d'abonnés.

SECTEURS	ABONNES	LONG. HTA/BT	REPARTITION sur 10 SECTEURS		Arrondi
ARGENTAT	2 466	338	6,66%	3 331,07 €	3 000 €
BMT	8 005	933	19,85%	9 925,97 €	9 900 €
HAUTE VEZERE	4 950	813	14,83%	7 413,35 €	7 400 €
LARCHE	6 571	478	13,19%	6 592,50 €	6 600 €
LRC	1 753	229	4,61%	2 307,04 €	2 300 €
SAINTE FEREOLE	1 887	194	4,40%	2 199,70 €	2 200 €
SAINT PRIVAT	3 306	414	8,51%	4 254,30 €	4 200 €
SEILHAC	5 012	550	12,06%	6 030,17 €	6 000 €
TULLE NORD	3 271	319	7,44%	3 719,65 €	3 700 €
TULLE SUD	3 747	359	8,45%	4 226,24 €	4 200 €
	40 968	4 627	100,00%	50 000,00 €	49 500 €

Sans question de l'assemblée, Monsieur DUMOND soumet cette proposition de répartition des charges de secrétariat pour 2024.

Approuvée à l'unanimité

b) Médecine préventive

Monsieur DUMOND rappelle que la médecine préventive correspond à ce qu'on appelait avant, la médecine du travail.

Les collectivités doivent obligatoirement adhérer à un service de médecine préventive soit, en créant leur propre service, soit en adhérant à un service inter-entreprises ou assimilé.

L'article. L452-47 du Code Général de la Fonction Publique autorise la création de services de médecine préventive.

A ce titre, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze a conventionné avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze (19-24).

Monsieur le Président propose d'adhérer à ce service pour l'ensemble du personnel par convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG19).

Ses missions sont des actions en milieu professionnel et la surveillance médicale des agents

Par délibération, le Président propose de décider de l'adhésion, d'approuver les termes de la convention de partenariat, d'autoriser le Président à signer la convention (01/01/2024 – 31/12/2027) et d'inscrire au budget les crédits correspondant (à savoir pour 2024 : 88,14€ HT/an/agent) soit 1057,68€ HT
 Monsieur DUMOND précise que cette somme est due annuellement même s'il n'y a pas de visites médicales.
 La durée de la convention est de 4 ans.
 Il soumet cette délibération au vote de l'assemblée.
 Approuvée à l'unanimité

c) Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle 2024

Monsieur DUMOND rappelle que lors du précédent Comité Syndical, le projet de délibération a été approuvé pour accorder une prime d'achat de 300 € à tous les agents éligibles.
 Le Comité Social Territorial, réuni en séance du 19 décembre 2023, a émis l'avis suivant :

La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze a saisi le Comité Social Territorial concernant la mise en place de la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle.

AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Date de la séance : 19 décembre 2023	
Collège des Représentants des Collectivités <input checked="" type="checkbox"/> Avis favorable à l'unanimité <input type="checkbox"/> Avis favorable à la majorité <input type="checkbox"/> Avis défavorable à l'unanimité <input type="checkbox"/> Avis défavorable à la majorité <input type="checkbox"/> Avis réputé avoir été donné**	Collège des Représentants des Personnels <input type="checkbox"/> Avis favorable à l'unanimité <input type="checkbox"/> Avis favorable à la majorité <input type="checkbox"/> Avis défavorable à l'unanimité* <input checked="" type="checkbox"/> Avis défavorable à la majorité <input type="checkbox"/> Avis réputé avoir été donné**
NB : Certains représentants du personnel, même s'ils sont favorables au versement de cette prime aux agents, auraient souhaité que le montant alloué soit proportionnel et respecte la dégressivité établie par les textes	

Monsieur DUMOND ajoute que, malgré l'avis défavorable du collège des représentants des Personnels, le Comité Social Territorial valide le projet de délibération qui octroie 300 € à tous les agents éligibles (sauf prorata temporis).

Sans question, il soumet cette délibération au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

d) Apprentissage 2024 – Campagne de recensement des besoins CNFPT

Monsieur DUMOND explique que, pour des raisons personnelles, Lux EPINOUX, notre apprentie, a fait valoir son intention de ne pas poursuivre sa formation dans l'un des domaines que nous lui proposons pour la prochaine rentrée scolaire. Il rappelle qu'elle suit la formation pour préparer un Bachelor Universitaire Technologique (BUT) dans la filière GEII. Le contrat est donc réduit à une seule année scolaire.
 Elle souhaite se diriger vers un métier plus technique, plus en rapport avec l'électromécanique.
 Elle doit participer, avec Sébastien CAIX, son maître d'apprentissage, à une journée de présentation technique de la fabrication des bornes de recharge au sein de la société MADIC.
 Dans la continuité de notre volonté de former des jeunes apprentis au regard de nos missions, nous devons participer à la campagne de recensement des intentions de recrutement en apprentissage proposée par le CNFPT et ainsi permettre d'être éligible au financement des frais de formation.
 En effet, nous sollicitons le CNFPT pour le financement de la formation du futur apprenti.
 Sans aide financière, l'employeur prend en charge la totalité des frais de formation.
 Monsieur DUMOND demande à l'assemblée si elle l'autorise à participer à ce recensement des intentions de recrutement d'apprenti pour cette année 2024.

Avis favorable des membres présents

e) Projet de modification des statuts

Monsieur DUMOND rappelle que le précédent Comité Syndical a validé par délibération de principe (6 *abstentions*) la proposition du Président de modifier les statuts afin de mettre en place des compétences optionnelles supplémentaires qui seront proposées aux communes.

Dans un premier temps, il s'agit de rajouter la compétence SIG (Système d'Information Géographique) qui n'est pas inscrite dans les statuts de la FDEE19. Les communes ont besoin de cet outil. C'est une avancée considérable notamment pour répondre aux DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

La deuxième compétence est la transition énergétique. Il s'agit d'intervenir au niveau des bâtiments communaux.

Monsieur DUMOND dit qu'il faut rencontrer tous les acteurs, on a commencé avec l'Agglomération de Tulle qui a entamé des études. Le logiciel, que nous utilisons pour le groupement d'achat, les intéresse.

Monsieur BARTHUEL indique qu'il faut faire un état des lieux de ce qui existe, en faisant le tour de toutes les intercommunalités, notamment ce qu'elles ne font pas. Il faut donc créer une stratégie pour se positionner car on prend le train en marche. Il faut amener un soutien aux communes au niveau des travaux sur les bâtiments. On a les éléments pour faire des études et amener une compétence. Il y a des aides pour embaucher du personnel.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, et fonction de la décision du Comité Syndical du 8 février 2024, les conseils municipaux devront se prononcer sur ces statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de la notification.

Les communes devront donc délibérer pour bénéficier de l'accès gratuit au SIG qui devient une compétence optionnelle.

Même si la compétence optionnelle Transition Énergétique est inscrite dans les statuts, les communes ne devront pas délibérer tout de suite pour l'accès à la compétence optionnelle Transition Énergétique car elle n'est pas encore mise en place.

Monsieur BARTHUEL ajoute que nous devons établir une stratégie fonctionnelle afin de proposer des missions aux communes.

Le Comité Syndical doit se prononcer sur la modification des statuts et autoriser le Président à lancer la procédure.

Monsieur DUMOND soumet cette modification des statuts au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

4) FINANCES

a) Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur DUMOND et Monsieur BARTHUEL présentent successivement les orientations budgétaires de la Fédération pour l'exercice 2024 (voir ANNEXE).

Commentaires

TAXE SUR L'ELECTRICITE

Monsieur DUMOND rappelle que la TICFE est versée par l'Etat. Elle est basée sur les consommations antérieures.

Monsieur BARTHUEL ajoute que la presse spécialisée indique une hausse prévisionnelle de 8 % mais que la prudence s'impose dans le cadre de la prévision budgétaire. L'enveloppe sera communiquée par arrêté préfectoral en juin mais le versement est mensuel. L'augmentation de la consommation électrique avec les nouveaux modes de consommation (pompes à chaleur) constatée indique que la TICFE devrait augmenter.

REDEVANCE ET PCT

Monsieur DUMOND souligne que les Redevances de Concession sont revalorisées tous les ans en R1, en R2 et en PCT. Monsieur BARTHUEL a demandé de préciser par prédécoupage la nature des travaux dans les secteurs. La redevance est reversée dans les secteurs et dans les communes urbaines.

FACE

Monsieur BARTHUEL indique que l'enveloppe FACE est à consommer dans les 2 ans.

Un courrier de tous les syndicats d'énergie sera envoyé au Ministère pour demander une réévaluation du FACE car il n'a pas été réévalué depuis plusieurs années.

SUBVENTION ENEDIS

Monsieur DUMOND indique que le nouveau cahier des charges d'ENEDIS stipule que l'article 8 doit être exclusivement utilisé pour la dissimulation (esthétisme) et pour l'éradication des fils nus. Les communes urbaines veulent qu'on les aide à éradiquer les fils nus car elles se sont laissées débordées et qu'elles ne sont pas maîtres d'ouvrage. Cela a suscité une grande discussion avec ENEDIS. L'Etat a demandé à ENEDIS d'éradiquer les fils nus entre 2025 et 2030 et à ce que les AODE accompagnent les communes urbaines. Monsieur BARTHUEL ajoute que l'article 8, dans le cahier des charges, doit être consacré à l'esthétisme. ENEDIS n'a pas validé l'article 8.

FCTVA

Le montant du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), récupéré 2 ans après les dépenses, est déjà connu pour l'année 2024, il sera versé rapidement par la Préfecture. Les secteurs ont reçu les montants respectifs pour les inscrire au budget 2024.

CEE

Les CEE (Certificats d'Economie d'Energie), qui valorisent les travaux d'éclairage public, n'ont pas été déposés et vendus en bourse.

Monsieur BARTHUEL précise que le pôle CEE national a besoin d'éléments factuels pour pouvoir décider s'il nous autorise à consommer et à les mettre sur la plate-forme. Il faut tout justifier, ce qui demande du temps.

EMPRUNT

Monsieur DUMOND indique que le prêt intracting ECLAIRONS DEMAIN se compose en fait de 2 emprunts d'un montant de 3 281 000 € chacun. La durée de remboursement est de 8 ans pour l'emprunt 1 et de 7 ans pour l'emprunt 2. Le montant annuel de remboursement pour 2024 est 447 888,65 €. Tous les secteurs ont reçu les chiffres à mettre sur leur budget respectif.

Monsieur DUMOND précise que les communes ne rembourseront qu'en 2025. Il n'y a rien à mettre sur les budgets des communes en 2024.

TOTAL PREVISIONS RECETTES 2024 : 13 287 600 €

Par rapport aux années précédentes, les recettes se voient augmentées par l'emprunt. Le total est donc de 13 287 600 € pour 2024.

DEPENSES HORS TRAVAUX

Les indemnités des élus évoluent en fonction de la valeur du point d'indice qui peut augmenter.

Les frais de personnel : depuis 2022, les effectifs de la Fédération ont évolué et il faut prévoir la prime de pouvoir d'achat en 2024.

Le montant des frais de fonctionnement et le versement aux communes sont repris comme les années précédentes.

Monsieur DUMOND indique que le contenu du DOB doit préciser les effectifs du personnel, au siège à Laguenne et dans les secteurs. Il ajoute que le personnel du siège travaille 38h30 par semaine avec 20 jours de RTT par an.

DEPENSES TRAVAUX

Electrification Rurale : 6 657 200 € (entre 5 et 6 millions de travaux effectifs par an, tout dépend des besoins)

Eclairage Public : BRIVE est le secteur qui a réalisé le plus de travaux en 2023 (factures payées). En 2024, il y aura beaucoup plus de travail en EP avec le projet Eclairons Demain

Réseaux téléphoniques : c'est le même montant que l'exercice précédent 350 000 €

IRVE : le déploiement étant fait, on peut prévoir moins de crédits

TOTAL PREVISIONS DEPENSES 2024 : 13 000 000 €

EVOLUTION DE LA DETTE

Monsieur BARTHUEL indique qu'il y a encore des emprunts sur Meyssac et Beynat en 2024. En 2025, il y aura les 2 annuités des 2 prêts ECLAIRONS DEMAIN en plus.

PREVISIONS PLURIANNUELLES 2024-2026

Les prévisions pluriannuelles permettent de faire apparaître la Capacité d'Autofinancement (CAF).

Pour l'Electricité Rurale on reprend les mêmes crédits que les années précédentes soit 6 000 000 €.

Pour les IRVE, le déploiement a eu lieu, c'est pour cela que l'on prévoit moins de crédits.

On garde les mêmes crédits pour les réseaux téléphoniques.

Pour l'éclairage public, on réduit les crédits après 2025 puisque l'opération ECLAIRONS DEMAIN sera passée.

En investissement, les dépenses restent autour de 6 000 000 € car il y a des besoins.

Monsieur DUMOND explique qu'il ne faut pas voter débat d'orientation budgétaire (DOB) 2024 mais qu'il faut délibérer la présentation du DOB.

Approuvée à l'unanimité.

b) Répartition de la redevance de concession pour 2024

Monsieur DUMOND propose de distribuer la redevance de concession de l'année 2024 dans les budgets annexes des secteurs et dans les communes urbaines selon les répartitions suivantes :

Secteurs et Communes	Abonnés Basse Tension	Longueur HTA et BT	PROPORTION SECTEURS/COMMUNES		REPARTITION REDEVANCE		
			Clé de répartition	Répartition 2022 brute	Clé de répartition	Ligne Budgétaire N° 758882	Pour mémoire 2023
Secteurs d'Energie							
ARGENTAT	2 382	329	88,57%	947 702 €	2,56%	16 577 €	15 897 €
AYEN	5 630	568			5,03%	32 606 €	31 269 €
B.M.T.	8 050	945			7,84%	50 788 €	48 705 €
BEAULIEU	2 368	335			2,58%	16 728 €	16 042 €
BEYNAT	2 753	298			2,56%	16 579 €	15 899 €
BRIVE	47 792	1 596			27,12%	175 634 €	168 429 €
EGLETONS	5 739	795			6,18%	40 011 €	38 370 €
HAUTE-VEZERE	5 125	823			6,06%	39 276 €	37 665 €
LARCHE	6 907	491			5,18%	33 547 €	32 171 €
LAROCHE-CANILLAC	1 775	230			1,83%	11 877 €	11 390 €
LUBERSAC	4 207	533			4,29%	27 770 €	26 630 €
MERCOEUR	2 195	343			2,55%	16 524 €	15 846 €
MEYSSAC	3 338	386			3,22%	20 876 €	20 020 €
ORGNAC	7 252	806			6,84%	44 332 €	42 513 €
SAINTE-FEREOLE	1 961	196			1,74%	11 299 €	10 836 €
SAINT-PRIVAT	3 352	418			3,38%	21 916 €	21 017 €
SEILHAC	5 139	552			4,76%	30 814 €	29 550 €
TULLE-NORD	3 357	323			2,93%	18 950 €	18 173 €
TULLE-SUD	3 922	360	3,33%	21 595 €	20 709 €		
Total Secteurs	123 244	10 327			100,00%	647 702 €	621 131 €

Secteurs et Communes	Abonnés Basse Tension	Longueur HTA et BT	PROPORTION SECTEURS/COMMUNES		REPARTITION REDEVANCE		
			Clé de répartition	Répartition 2022 brute	Clé de répartition		Pour mémoire 2023
Communes							
ARGENTAT	2 431	119	11,43%	122 298 €	1,37%	14 629 €	14 219 €
BEAULIEU	1 046	46			0,56%	6 045 €	5 875 €
BORT LES ORGUES	2 098	79			1,07%	11 487 €	11 165 €
EGLETONS	2 589	98			1,33%	14 200 €	13 802 €
OBJAT	2 461	91			1,25%	13 395 €	13 019 €
TULLE	10 161	253			4,62%	49 416 €	48 030 €
UZERCHE	1 812	135			1,23%	13 126 €	12 758 €
Total Communes	22 598	821					
Total général	145 842	11 148	100,00%	1 070 000 €		770 000 €	

Approuvée à l'unanimité.

c) Répartition de la TICFE pour 2024

Monsieur DUMOND rappelle que c'est l'Etat qui reverse la taxe d'électricité. Il propose la répartition de la TICFE dans les secteurs de la façon suivante :

SECTEURS INTERCOMMUNAUX D'ENERGIE	MONTANT TICFE 2023	RELIQUAT 2023	Taux de répartition	MONTANT 2024 INSCRIT AU BUDGET avec RELIQUAT
ARGENTAT	82 427 €	13 049 €	2,17%	95 476 €
AYEN	222 340 €	35 200 €	5,87%	257 539 €
BEAULIEU	82 806 €	13 109 €	2,18%	95 915 €
BEYNAT	113 102 €	17 906 €	2,98%	131 008 €
BMT	309 628 €	49 019 €	8,17%	358 647 €
BRIVE	749 898 €	118 720 €	19,79%	868 619 €
EGLETONS	189 491 €	29 999 €	5,00%	219 491 €
HTE VEZERE	191 731 €	30 354 €	5,06%	222 085 €
LARCHE	302 984 €	47 967 €	7,99%	350 951 €
LAROCHE CANILLAC	52 486 €	8 309 €	1,38%	60 796 €
LUBERSAC	184 174 €	29 158 €	4,86%	213 332 €
MERCOEUR	78 065 €	12 359 €	2,06%	90 423 €
MEYSSAC	145 392 €	23 018 €	3,84%	168 410 €
ORGNAC	300 578 €	47 586 €	7,93%	348 164 €
SEILHAC	205 375 €	32 514 €	5,42%	237 889 €
ST PRIVAT	111 563 €	17 662 €	2,94%	129 226 €
STE FEREOLE	96 271 €	15 241 €	2,54%	111 513 €
TULLE NORD	166 555 €	26 368 €	4,39%	192 923 €
TULLE SUD	155 170 €	24 566 €	4,09%	179 736 €
Commune BEAULIEU	49 872 €	7 895 €	1,32%	57 767 €
Total général	3 789 910 €	600 000 €	100,00%	4 389 910 €

Monsieur BARTHUEL précise que l'on ne délibère pas sur les chiffres mais sur la clé de répartition car les chiffres ne sont pas forcément connus.
Approuvée à l'unanimité.

d) Complément Article 8 - Répartition

Monsieur DUMOND propose aux membres du Comité Syndical que le budget principal de la FDEE19 verse aux budgets annexes un complément à l'article 8 (soit 40 % que donne la Fédération) pour l'année 2024 selon la répartition suivante :

Secteurs	Communes	Lieu-Dit	Intitulés des affaires	Article 8	Complément Article 8
ARGENTAT	SAINT-MARTIAL-D'ENTRAYGUES	Le Theillet	Dépose HTA + Nouveau poste et dépose 200ml BT T70 et 60ml BT Fils nus	86 000,00 €	34 400,00 €
AYEN	ALLASSAC	Rue Jean Moulin	Dépose Fils nus 280ml et Dissimulation	130 000,00 €	52 000,00 €
BMT	CORREZE	Foirail	Dépose 100ml et Dissimulation réseau BT Mairie et Halle réhabilitée	43 000,00 €	17 200,00 €
BRIVE	MALEMORT	Av. H. de Balzac	Dépose 400ml et dissimulation HTA pour Projet immo	70 000,00 €	28 000,00 €
LARCHE	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	AV. Alexis Jaubert	Dissimulation 600ml et Esthétique réseau 50% de Fils nus	131 000,00 €	52 400,00 €
LUBERSAC	ARNAC-POMPADOUR	Av. du Périgord	Dépose 300ml et Dissimulation réseau BT	95 000,00 €	38 000,00 €
ORGNAC	PERPEZAC-LE-NOIR	Route du Château d'eau	Dépose 400ml et dissimulation HTA pour esthétique actuellement dans parcelles construites	130 000,00 €	52 000,00 €
SEILHAC	SEILHAC	Allée des Bruyères	Dépose 160ml et Dissimulation réseau BT	65 000,00 €	26 000,00 €
				750 000,00 €	300 000,00 €

Approuvée à l'unanimité

e) Complément Article 8 - Répartition 2023 - Modification

Monsieur BARTHUEL indique qu'il faut redélibérer pour corriger une inversion de chiffres sur la précédente délibération.

Monsieur DUMOND propose de délibérer pour annuler et remplacer la délibération N°2023-05 du 26 janvier 2023. Ces modifications seront prises en compte dans les budgets annexes.

Sachant que les éléments financiers avaient été transmis dans les secteurs avec les bons chiffres de répartition :

SecteurS	Commune	Opération	Montant HT	Complément
ARGENTAT	Albussac	Dissimulation Les Escures	100 000,00 €	40 000,00 €
AYEN	Allassac	Sécurisation fils nus Rte de Donzenac	95 000,00 €	38 000,00 €
BMT	Beaumont	Remplacement Cabine Haute à Jarennes	60 000,00 €	24 000,00 €
BMT	Saint Salvadour	Remplacement Cabine Haute à Cluzac	30 000,00 €	12 000,00 €
BRIVE	Turenne	Sécurisation fils nus La Borie	48 000,00 €	35 200,00 €
HAUTE VEZERE	Lacelle	Restructuration esthétique HTAN Poste Abattoir	88 000,00 €	32 000,00 €
LUBERSAC	Lubersac	Dissimulation HTA Les Borderies	80 000,00 €	9 700,00 €
MEYSSAC	Collonges	Dissimulation HTA Le Veyrou	35 000,00 €	41 600,00 €
SAINT PRIVAT	Servières le Chateau	Dissimulation HTA Salle Polyvalente	104 000,00 €	41 600,00 €
STE FEREOLE	SADROC	Dissimulation BT Route des Vergnes	110 000,00 €	44 000,00 €
			750 000,00 €	295 700,00 €

Approuvée à l'unanimité

5) ECLAIRAGE PUBLIC

a) Point sur le programme Eclairons Demain 2023-2025

Monsieur BARTHUEL indique que les études sont en cours sur les communes des secteurs suivants :

ARGENTAT	7 communes	326 luminaires
AYEN	10 communes	294 luminaires
BEYNAT	8 communes	358 luminaires
BMT	13 communes	1204 luminaires
BRIVE	3 communes dont une commune a signé le devis d'exécution 1209 luminaires	
EGLETONS	18 communes	1441 luminaires
LARCHE	2 communes	139 luminaires
LUBERSAC	6 communes	193 luminaires
MEYSSAC	8 communes	175 luminaires
ORGNAC	12 communes	446 luminaires
SAINT PRIVAT	3 communes, devis signés d'exécution, pose en cours 161 luminaires	
SAINTE FEREOLE	2 communes	153 luminaires
SEILHAC	8 communes	465 luminaires
TULLE NORD	4 communes	250 luminaires
	102 Communes	6 814 Luminaires

La majorité des secteurs sont donc déjà concernés.

La réception des études est conditionnée aux dates d'envoi des éléments de travail, différentes selon les secteurs d'énergie. Thomas analyse les études avant de commander les luminaires, il tient compte des caractéristiques des luminaires (couleur des mâts, hauteur, les horaires...) dans les 15 jours suivants et envoie les devis à signer aux communes avec les détails de financement à signer. Les fournisseurs ont 42 jours pour livrer et les entreprises ont 1 mois pour poser les luminaires. Les travaux de pose vont commencer au mois d'avril.

Dans le secteur de Saint Privat, les travaux ont commencé.

Monsieur DUMOND indique que les armoires seront finies dans 3 semaines. Monsieur BARTHUEL précise qu'il faut terminer la pose des armoires rapidement car c'est un financement FACE. On a déjà demandé les premiers acomptes FACE.

Il manque environ 3000 points à étudier avec Thomas pour 2025, en deuxième partie de programme pour lequel on se consacrera aux travaux plus compliqués à faire, ceux que l'on maîtrise moins bien. On s'est engagé avec un fournisseur corrézien pour 47 % des fournitures.

b) Demande d'aides Fonds Vert 2024

Monsieur BARTHUEL explique que le 1^{er} dossier déposé pour demander le Fonds Vert pour l'opération ECLAIRONS DEMAIN n'a pas eu une suite favorable de la Préfecture.

Le programme ECLAIRONS DEMAIN n'est pas éligible au Fonds Vert car les travaux sont commencés. En revanche, il y a la possibilité de déposer un nouveau dossier pour bénéficier d'une dotation de 20% maximum.

En faisant l'état des lieux, on s'est aperçu que certains luminaires ont des enveloppes en bon état car elles ont environ 8 ans mais leurs sources sont énergivores (SHP 100W, Cosmo, autres, ...). Ces luminaires ne sont pas ciblés dans la rénovation Eclairons Demain du fait de leur bon état général. Avec le projet ECLAIRONS DEMAIN, on va passer à 62 % de Leds contre 19 % en 2021.

4 800 sources sont concernées sur le parc de la FDEE19, ce projet pourrait faire l'objet d'un dépôt de dossier Fonds Vert comme il a été fait en Charentes Maritimes et en Charentes qui changent toutes les lampes avec 1 million de Fonds Vert, pour avoir un retour rapide de consommation.

Avec ce nouveau projet de « relamping », on atteindra un taux de Leds de 79 %. Pour information, en France, en moyenne, le taux de Leds est de 25 à 30 %.

C'est un projet qui coûtera 936 000 € HT, éligible à 20 % au Fonds Vert.

Monsieur DUMOND explique que l'opération est intéressante d'autant plus si elle bénéficie du Fonds Vert car elle va concerner des lampes particulières (sodium...) et ce sera la seule façon de gagner un peu de puissance. On réduirait les consommations de façon significative.

Monsieur DUMOND précise que les principaux fournisseurs sont PHILIPS et OSRAM,

Sans question des membres présents, Monsieur DUMOND propose de déposer un dossier de demande de Fonds Vert pour cette opération.

Approuvée à l'unanimité

6) ELECTRIFICATION RURALE - CONCESSION

a) Programmes FACE 2024 – Commentaires

Monsieur BARTHUEL rappelle que les droits à subventions 2024 devront être utilisés avant le 30 septembre 2024. En résumé, les dépenses doivent être engagées avant cette date.

En effet, il faut justifier de l'utilisation de ces subventions en grande partie en 2024 et 2025, sous peine de voir la dotation retranchée.

En conséquence, il faudra demander des acomptes à hauteur de 90% de la dotation avant fin 2025.

b) Modification de la délibération générale pour les actes de servitude

Monsieur BARTHUEL rappelle qu'une délibération a été prise le 12 octobre 2023 pour autoriser le Président à signer les actes de servitude. Il indique qu'il faut y ajouter un paragraphe pour la compléter.

En effet, la juriste propose d'y ajouter les conditions particulières nécessaires à la validation de chaque contrat qui figurent dans les cadres de promesses renseignées par les secteurs à savoir l'identification des propriétaires (état civil complet), la désignation précise de l'assiette du transformateur et l'énoncé des conditions financières.

Monsieur DUMOND demande l'accord à l'assemblée pour reprendre la délibération.

Approuvée à l'unanimité

7) TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE

a) La rénovation énergétique des bâtiments

Monsieur DUMOND rappelle que, conformément à ce qu'il a été énoncé précédemment, la modification des statuts de la Fédération comportera sur la mise en place de cette compétence optionnelle qui est la rénovation énergétique des bâtiments.

Actuellement, un démarchage va être organisé auprès du Conseil Départemental et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal à fiscalité propre.

Suite à ces visites, nous sommes obligés de mettre en place une Commission Consultative Paritaire de l'Energie pour mutualiser les actions et permettre à chacune des entités de prendre part à ce grand chantier. En 2017, seule la Communauté de Communes d'Uzerche avait participé à cette commission.

Selon les résultats, il faudra déterminer une feuille de route de la FDEE19 avec les mesures à prendre et les actions à mener afin de mettre en place une organisation interne de travail.

b) Proposition d'évolution du parc de bornes de recharge

Monsieur BARTHUEL indique que le déploiement actuel est conforme au Schéma Directeur des IRVE qui avait été fait avec le Syndicat de la Diège. Il y a actuellement 75 bornes sur le territoire de la Corrèze.

Monsieur DUMOND s'interroge sur les nouvelles demandes.

Il rappelle que chaque borne représente une dépense de fonctionnement de 800 € par an (hors électricité).

Il s'agit d'améliorer notre offre en faisant évoluer nos bornes de recharge. La technologie des bornes a évolué.

Il existe des bornes de 25 Kva de puissance. Une borne coûte entre 10 000 et 14 000 €.

La borne de 22 Kva à Beaulieu, la première borne qui fonctionne très bien car il y a du passage (900 charges par an soit 2 par jour), pourrait être remplacée par une borne de 50 Kva et déplacée. Celles de Seilhac et Meyssac vont aussi être remplacées et déplacées. Certaines bornes seraient financées à 80 %.

c) Mise en place d'un nouveau marché de fourniture et pose IRVE

Monsieur BARTHUEL indique que le précédent marché de fournitures pour les bornes est venu à terme le 31 décembre 2023 et que des bornes sont encore à déployer, à Brive, et suivant d'autres orientations.

Il convient donc de relancer une procédure de marché à procédure adaptée pour recruter un opérateur économique afin de fournir et poser les nouvelles bornes.

Monsieur DUMOND demande l'autorisation à l'assemblée de lancer la procédure MAPA pour le marché de fournitures des IRVE (installations de recharge des véhicules électriques).

Approuvée à l'unanimité

d) Groupement d'Achat Véhicules Electriques

Après la diminution de la consommation d'électricité pour l'éclairage public et au regard de notre compétence pour le déploiement de bornes de recharge, la FDEE19 pourrait proposer aux communes de renouveler leur parc en véhicules électriques.

Monsieur BARTHUEL explique que le projet avait déjà été lancé avec la Creuse et il y avait eu des problèmes avec le fournisseur de véhicules. Il propose de lancer un projet corrézien.

La Fédération pourrait proposer un Groupement d'achat de véhicules électriques. Pour le mettre en place, il faut :

- rechercher des subventions éventuelles auprès des collectivités intéressées par la diminution des Gaz à Effet de Serre.

- mettre en place un recensement en indiquant aux communes un budget approximatif fonction du type de véhicules.

- lancer une procédure d'accord cadre pour le recrutement de concessionnaire un nombre de lots correspondant au type de véhicule.

En prenant l'exemple du véhicule communal qui parcourt en moyenne 50 à 100 kms par jour, avec une consommation thermique de 4 à 8 litres qui coûte entre 7€ et 14€ et une consommation électrique de 9 à 18 kWh qui coûte entre 2€ et 4€ soit une économie annuelle comprise entre 1 200€ et 2 400€ par véhicule.

Monsieur BARTHUEL indique qu'il va continuer de monter une étude complète avant de proposer un rapport précis aux communes.

8) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DUMOND présente les dates des prochaines réunions de la FDEE19 :

Mardi 26 mars 2024 : Bureau Syndical (budget 2024)

Jeu 4 avril 2024 : Comité Syndical (budget 2024)

Jeu 4 juillet 2024 : Comité Syndical avec les Compte rendu d'activité de la Fédération et d'Enedis qui se tiendra à Lubersac selon la décision du bureau.

Sans question de l'assemblée, Monsieur DUMOND remercie l'ensemble des membres présents pour leur présence et leur participation. Il les invite à partager la galette et leur donne rendez-vous à la prochaine réunion pour le vote du budget 2024 le 4 avril.

Le Président,
Christian DUMOND

Le Secrétaire,
Ali YACINE